

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-neuf juin deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (29) : GREMBER Jacques, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, , ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (4)

TRACHEZ Sylvie	donne procuration à GREMBER Jacques
CHARLEY Alice	donne procuration à VALLART Maxime
DEVILLEZ Arnaud	donne procuration à SOWA Benjamin
GALLI Brigitte	donne procuration à DELEU-MARÉCHAL Amélie

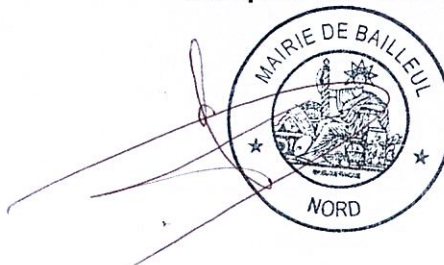
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	29
Procurations	:	04
Absents	:	00
		<u>33</u>

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **25 Juin 2026**

Délibération n°**26/065**

Finances – Budget annexe du Cinéma « Le Flandria » - Exercice 2025 – Compte Financier Unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article 2025 de la Loi de Finances 2024 généralisation le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique joint en annexe,

Considérant que le Conseil municipal arrête annuellement les comptes qui lui sont présentées par le Maire,

Considérant que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le CFU, document remplaçant le compte administratif et le compte de gestion et constituant l'arrêté des comptes,

Considérant que la réalisation de l'exercice 2025 fait état des éléments suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE DU CINEMA « LE FLANDRIA »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €	23 808,41 €		23 808,41 €	- €
Opérations de l'exercice	233 799,74 €	382 256,72 €	274 354,45 €	82 519,02 €	508 154,19 €	464 775,74 €
Totaux	233 799,74 €	382 256,72 €	298 162,86 €	82 519,02 €	531 962,60 €	464 775,74 €
Résultats de clôture		148 456,98 €	215 643,84 €		67 186,86 €	
Restes à réaliser			8 393,10 €	50 122,44 €		41 729,34 €
Résultats définitifs		148 456,98 €	173 914,50 €		25 457,52 €	

La Commission « Ressources humaines, dialogue social - Finances - Budget - Administration générale - Communication - Numérique - Population - Partenariats institutionnels » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du mardi 16 juin 2026.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, la présidence de l'assemblée est alors assurée par la 1^{ère} adjointe,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du cinéma « Le Flandria » tels que résumés ci-dessus ;
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 25 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART

Le Maire,
Jacques GREMBER

